

le 19 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DPA 40 Signature de l' avenant n° 1 au marché de travaux passé avec Eiffage Construction IdF Paris pour la construction de la Cuisine centrale de la Caisse des Ecoles du 20e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2006 DPA 89 des 15 et 16 mai 2006 approuvant le principe de réalisation des travaux de construction de la cuisine centrale de la Caisse des Ecoles du 20ème arrondissement, dans la ZAC Porte des Lilas (20e) et autorisant M. le Maire de Paris à déposer la demande de permis de construire relative à cette opération ;

Vu la délibération n° 2007 DPA 145 des 12 et 13 novembre 2007 approuvant les modalités de passation du marché de travaux tous corps d'état et des marchés de fourniture relatifs à la construction de la cuisine centrale de la Caisse des Ecoles du 20ème arrondissement, dans la ZAC Porte des Lilas (20e) ;

Vu la délibération n° 2009 DAJ 23 des 19 et 20 octobre 2009 autorisant M. le Maire de Paris à signer le marché de travaux de construction de la Cuisine centrale de la Caisse des Ecoles du 20ème arrondissement avec l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION IdF Paris ;

Vu le Le marché de travaux n° 20091210011710 conclu avec l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION IdF Paris, pour la construction de la cuisine centrale de la Caisse des Ecoles du 20ème arrondissement, dans la ZAC Porte des Lilas (20e) ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission d' Appel d'Offres, en date du 6 septembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de souscrire un avenant n°1 au marché de travaux n° 20091210011710 passé avec l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION IdF Paris pour la construction de la Cuisine centrale de la Caisse des Ecoles du 20e arrondissement, rue Paul Meurice, ZAC Porte des Lilas (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 6 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à souscrire un avenant n°1 au marché de travaux n°20091210011710 signé avec l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION IdF Paris pour la construction de la cuisine centrale de la Caisse des Ecoles du 20e arrondissement, rue Paul Meurice, ZAC Porte des Lilas (20e), portant le montant du marché de travaux de 10.983.654,85 €TTC à 11.959.227,80 €TTC (valeur octobre 2008), avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au Chapitre 23, article 2313, rubrique 251, mission 80000-99-010, exercice 2011 et ultérieurs du budget d'investissement de la Ville de Paris.